

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 7 novembre 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 14 novembre 2022

### RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TROIS AGENTS DE LA VILLE DE NIORT AUPRÈS DE LA CAN - AUTORISATION PRÉALABLE DE MISE EN LOCATION

#### Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Nathalie CLAIN, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-Gilles RONDONNET, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Méлина TACHE, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Romain DUPEYROU, Christelle CHASSAGNE à Florent SIMMONET, Emmanuel EXPOSITO à Jérôme BALOGE, Noélie FERREIRA à Méлина TACHE, Anne-Sophie GUICHET à Alain LECOINTE, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Nicolas ROBIN à Florence VILLES, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX, Yvonne VACKER à Lydia ZANATTA, Valérie VOLLAND à Elmano MARTINS.

#### Titulaires absents suppléés :

François BONNET par Nathalie CLAIN, Nadia JAUZELON par Jean-Gilles RONDONNET.

#### Titulaires absents :

Stéphanie ANTIGNY, Jean-Michel BEAUDIC, Gérard EPOULET, Guillaume JUIN, Marcel MOINARD, Richard PAILLOUX.

#### Titulaires absents excusés :

Bastien MARCHIVE, Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022

#### **RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TROIS AGENTS DE LA VILLE DE NIORT AUPRÈS DE LA CAN - AUTORISATION PRÉALABLE DE MISE EN LOCATION**

Monsieur **Gérard LABORDERIE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux ;

Vu la délibération du 14 novembre 2022 relative à la poursuite de l'application du régime d'autorisation préalable de mise en location ;

Vu la délibération du 14 novembre 2022 relative à l'avenant n°2 du protocole partenarial d'autorisation préalable de mise en location entre la CAN, l'Etat, la Ville de Niort, la CAF 79 et l'ADIL 79 ;

Vu les accords des agents sur les termes de la convention ;

Considérant que les besoins du service justifient cette mise à disposition ;

Considérant qu'au vue du renouvellement du permis de louer, il convient de procéder à l'actualisation de la convention de mise à disposition de 3 agents de la Ville de Niort (2 agents initialement) ainsi que l'augmentation de la quotité de mise à disposition, 35% (au lieu de 20% initialement) auprès de la CAN à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;

Il est proposé d'actualiser la convention de mise à disposition et de la modifier comme suit :

- mise à disposition de trois agents à hauteur de 35 % sur la répartition suivante (5%, 10% et 20%) pour des fonctions d'inspecteur de salubrité, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 30 novembre 2025, à titre gratuit.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention type relative à la mise à disposition de trois agents de la Ville de Niort auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la convention de mise à disposition correspondante.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Gérard LABORDERIE**

**Vice-Président Délégué**